

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DUSYNDICAT MIXTE EN CHARGE  
DU SCOT DE L'OUEST DES  
ALPES-MARITIMESNOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 12 Février 2020

SEANCE du 21 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le 21 Février, le Comité Syndical du syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sémard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

- **PRESENTS** : Madame, Monsieur : J. VIAUD – P. ASCHIERI – C. BLANC – C. BOMPAR – M. BOULLE – M. CASSEZ – R. CASTEL – C. CEPPI – M. COMBE – JL. CONIL – G. DELHOMEZ – JP. HENRY – I. OGEZ – M. OLIVIER – J. POUPLLOT – L. SANCHEZ – JM. CHIAPPINI – C. FIORENTINO – R. GALY – P. LAFARGUE – G. LOPINTO – G. BOUCHARD – M. CHARABOT – P. DEOUS – ML. GOURDON – C. JABOULET – M. LEVET – JM. MACARIO – C. TILLIER – A. GARRIS – JL. RICHARD.
- **EXCUSES** : Madame, Monsieur : D. LE BLAY – A. ROATTA – D. LISNARD – B. BROCHAND – P. VAILLANT – B. ALENDIA – M. TABAROT – J. ATTUEL – S. LEROY – H. LEROY – D. CARRETERO – F. CHIKLI – G. CIMA – C. LEQUILLIEC – J. PASERO – M. POURREYRON – M. PAGANIN – G. PEROLE – J. MELLAC – MC. REPETO-LEMAITRE.
- **ONT DONNE POUVOIR** : Madame J. ATTUEL à Monsieur JM. CHIAPPINI – Monsieur S. LEROY à Monsieur P. LAFARGUE – Madame M. TABAROT à Monsieur A. GARRIS.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 30 Janvier 2020.

**2020-07 : Vote du Budget Primitif 2020**

Après dépôt en Préfecture

Le : 3 mars 2020

Publication ou notification

Du : 6 mars 2020

DU 21 FEVRIER 2020

**OBJET** : Vote du Budget Primitif 2020**SYNTHESE :**

Il est proposé au Comité Syndical du SCOT'OUVEST de voter le Budget primitif 2020 afin de permettre sa gestion comptable et budgétaire – Ce budget 2020 a été élaboré en tenant compte de la poursuite des études engagées, des prévisions des recettes et des dépenses pour chacune des deux sections de fonctionnement et d'investissement. En outre, la contribution des membres s'élèvera, pour ce nouvel exercice 2020 à 200 000 € soit 100 000 € pour chaque EPCI.

Monsieur le Président expose :

En conformité au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Syndicat du SCOT'OUVEST de voter son budget pour l'exercice 2020. Ce document tient compte du Rapport et du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 30 Janvier 2020.

Il inscrit notamment une participation des membres pour l'année 2020 à hauteur de 100 000 € par EPCI soit un montant total de 200 000 € afin de poursuivre les études déjà engagées sur les exercices précédents.

Le budget primitif 2020 se présente tant en section de fonctionnement que d'investissement comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	36 341.46
012	Charges de personnel et frais assimilés	94 250.00
65	Autres charges de gestion courante	3 600.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>134 191 .46</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 144.00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>129 144.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>263 335.46</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	1 100.00
74	Dotations et participations	200 000.00
75	Autres produits gestion courante	10.00
77	Produits exceptionnels	150.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>201 260.00</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	19 005.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>19 005.00</b>
<b>R002 Résultat reporté ou anticipé</b>		<b>43 070.46</b>
<b>TOTAL</b>		<b>263 335.46</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	254 000.00
21	Immobilisations corporelles	81 230.57
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>335 230.57</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	19 005.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>19 005.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>354 235.57</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
10	FCTVA	20 000.00
13	Subvention d'investissement	37 500.00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>57 500.00</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	129 144.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>129 144.00</b>
<b>R001 Résultat reporté ou anticipé</b>		<b>167 591.57</b>
<b>TOTAL</b>		<b>354 235.57</b>

Monsieur le Président propose :

D'approuver la participation des communautés d'agglomérations membres à hauteur de 100 000 € par EPCI pour l'année 2020,

D'approuver sans modification le projet de budget 2020 selon les chapitres budgétaires et le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2020 et de l'arrêter comme détaillé ci-dessus,

**Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité,**

- **D'APPROUVER** la participation des communautés d'agglomérations membres à hauteur de 100 000 € par EPCI pour l'année 2020,
- **D'APPROUVER** sans modification le projet de budget 2020 selon les chapitres budgétaires et le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2020 et de l'arrêter comme détaillé ci-dessus,
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus,
- **D'ADRESSER** la présente délibération et le budget 2020 ci-annexé à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale.

Fait à Grasse les jour, mois et an que dessus,

Jérôme VIAUD



*eh.*

**Président du Syndicat Mixte  
En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes**

## AR PRÉFECTURE

### Vote du Budget Primitif 2020

Numéro de l'acte : 2020\_07  
Date de la décision : 21/02/2020  
Identifiant unique de l'acte : 006-200016319-20200221-2020\_07-DE  
Acte transmis par : Catherine INFANTES  
Collectivité emettrice : SCOT OUEST DES AM  
Date de l'accusé de réception : 03/03/2020  
Nature de l'acte : Délibérations  
Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires  
Document : [99\\_DE-006-200016319-20200221-2020\\_07-DE-1-1\\_1.pdf](#) (Document original)

---

Date de dépôt de l'acte : 03/03/2020 17:14:02

Date d'envoi de l'acte : 03/03/2020 17:23:00

Date de réception de l'AR : 03/03/2020 17:31:51